

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 02 décembre 2020**

**Objet : Autorisation de l'entrée de la Région Nouvelle Aquitaine au capital social de NATHD**

L'an deux mille vingt, le deux décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-trois septembre 2020, se réunit en session ordinaire, salle d'amphi au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :35 (dont 3 procurations) -104 voix

Votants : 34 Pour soit 104 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3 <sup>ème</sup> VP VISIO	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Pierre ALLARD – 1 voix - VISIO	Président de la CC POL
Mr Jean-Louis BACHELLERIE - 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO	Président du Syndicat de la Diège
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO	Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Mr Francis COMBY – 1 voix - VISIO	Président CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix	Président Département Corrèze
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mme Dominique DELPEUCH – 1 voix - VISIO	Conseillère Communautaire CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC POL
Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC Val de Vienne
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix - VISIO	Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Bertrand LABAR – (suppléant de Mr O.Mouvéroux) – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix - PRESENTIEL	Conseiller communautaire CC ELAN
Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix - VISIO	Président Département Haute-Vienne
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix - VISIO	Président de la CC Briance Combade
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à JM BOST) - 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A.Faucher) – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Noblat
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr Lacouturière) – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Christophe PATIER – 15 voix - VISIO	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix - VISIO	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Philippe ROCHE - 2 voix - VISIO	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mr Régis VAN NIEUWENHUYSE – (suppléant de Mr P. MOULIN) – 1 voix-VISIO	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val Dordogne
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix - PRESENTIEL	Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (et son suppléant) - 1 voix	Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix	Vice-Président Département Creuse
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) – 2 voix	Adjointe au Maire Ville de Limoges
Mr Jean-Marie HORRY – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Mr Christian REDON-SARRAZY – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) - 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-258728658-20201202-CS94\_D756-D

N°756-1

**Considérant** que DORSAL détient 6 685 713 actions du capital social de NATHD sur les 15 600 000 actions totalement détenues avec les autres actionnaires Charente Numérique, Lot-et-Garonne Numérique, Périgord Numérique et le SYDEC 40.

**Considérant** que par délibération N°712 adoptée le 11 octobre 2019, le Comité syndical de DORSAL a approuvé le nouveau Pacte d'actionnaires de NATHD et autorisé Monsieur le Président à signer ledit Pacte. Le Pacte d'actionnaires a été signé par l'ensemble des Parties en date du 28 septembre 2020


**Considérant** que l'article 6 de ce Pacte d'actionnaires prévoit une clause d'incessibilité qui interdit, jusqu'au 15 décembre 2032, toute cession d'actions de la société au profit d'un tiers ou d'un autre actionnaire, sauf accord exprès et unanime des actionnaires.

**Considérant** que pour permettre à la Région Nouvelle-Aquitaine d'intégrer le capital social de NATHD par l'achat d'actions détenues par les actionnaires actuels, il est nécessaire d'approuver la Région Nouvelle-Aquitaine en tant qu'actionnaire de la SPL NATHD.

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- 1. D'AUTORISER l'entrée au capital de la SPL Nouvelle-Aquitaine THD de la Région Nouvelle-Aquitaine, par cession d'actions détenues par ses actionnaires actuels que sont les Syndicat mixtes ouverts Charente Numérique, DORSAL, Lot-et-Garonne Numérique, Périgord Numérique et le SYDEC 40 ;**
- 2. DE RENONCER expressément et irrévocablement à l'application de la clause d'incessibilité de l'article 6 du Pacte d'actionnaires conclu entre ces cinq actionnaires actuels en date du 28 septembre 2020.**

**Jean-Marie BOST**  
**Président de DORSAL,**



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**

